

Journées d'information
et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux



Informier, conseiller, suivre: comment les Régions sécurisent les parcours de VAE?

**Jeudi 13 septembre et vendredi 14
septembre 2012**

Conseil Régional de Rhône-Alpes



Le dispositif d'information-conseil en Rhône-Alpes:

- Soutenu par une politique régionale concertée
- Labellisation des structures d'information-conseil
- Couverture territoriale optimale du service
- Coopération inter-réseaux
- Professionnalisation des acteurs



Les décideurs
et financeurs



Un comité plénier



Sa composition



Diverses
commissions

dont

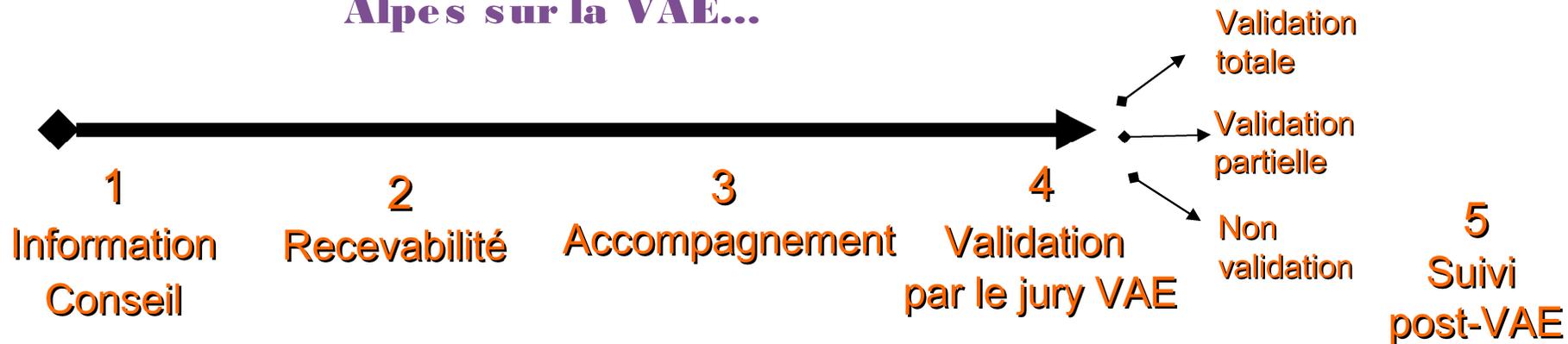


Un **Groupe technique VAE**: Etat, Région, partenaires sociaux, Certificateurs, Cellule ressource régionale VAE:

Propositions et mise en œuvre de préconisations opérationnelles pour développer la VAE



Les interventions de la Région Rhône-Alpes sur la VAE...



- La Région intervient aux étapes 1 et 3 et 5 (formations post jury) et finance en outre des projets collectifs de VAE à destination de publics cibles
- Le PRAO intervient à l'étape 1
- **Le Groupe technique VAE s'intéresse à toutes les étapes et à leur articulation.**

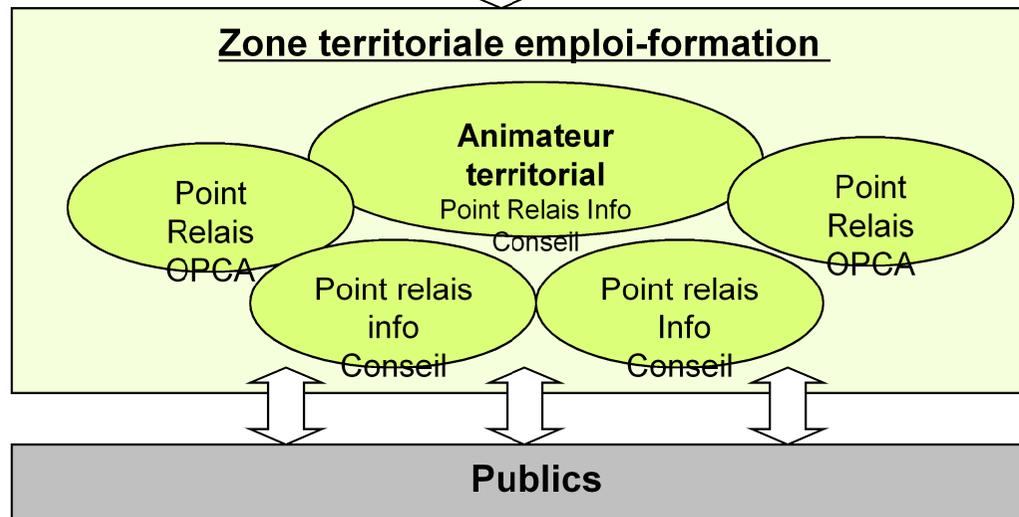
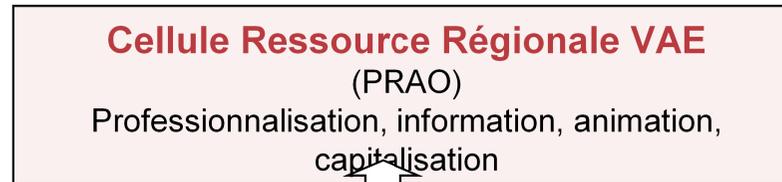


Les structures de l'information-conseil en Rhône-Alpes:

- Les réseaux d'Accueil, d'Information et d'Orientation, membres du PRAO
- Une labellisation par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux
- Les principes du cahier des charges pour être labellisé Point Relais Information Conseil:
 - **Neutralité** de l'information-conseil
 - Accueil de **tous** les publics
 - Prendre en compte le contexte **extra professionnel** de la VAE
 - Un **référent** VAE par structure
 - Une professionnalisation permanente par le PRAO
 - **Participer et enrichir** le travail mis en œuvre par la ZTEF en matière d'échanges de pratiques
 - Travailler en **partenariat** avec les autres acteurs de l'information-conseil



Organisation régionale de l'information-conseil :



**103 PRIC
au total**
**Dont 25
qui
assurent,
outre les
conseils
VAE,
l'animation
territoriale
et VAE sur
leur
territoire
(ZTEF)**

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux



Le Conseil

- Des informations collectives tous publics réalisées en proximité des citoyens et organisées au niveau de chaque relais territorial VAE
- Des conseils individualisés VAE tous publics
- Un suivi des personnes conseillées est demandé dans une période de 1 à 6 mois après le conseil
- Une partie de ces conseils est financée par la Région: pour un public considéré comme « prioritaire » (Demandeurs d'Emploi, travailleurs handicapés et saisonniers)
- Les conseils sont financés à hauteur de 50 €/heure pour une à trois heures de conseil

L'Animation territoriale VAE

- Une structure unique par ZTEF avec un animateur territorial, interlocuteur privilégié du PRAO, qui coordonne l'activité des PRIC de son territoire et favorise l'échange de pratiques entre pairs
- Une articulation avec l'ensemble des structures Accueil Information Orientation du territoire, les structures d'animation des territoires et les certificateurs
- Une mise en œuvre d'outils d'évaluation
- L'animation territoriale VAE est financée intégralement par la Région sous forme de ½ journées d'animation à hauteur de 450 € la demi-journée (36 ½ journées par an)



■ Les points forts du dispositif:

- ❑ Une couverture territoriale complète
- ❑ Un service mis en place en proximité des citoyens
- ❑ Une coopération inter-réseaux (diversité des structures, organisation territoriale)
- ❑ L'animation territoriale VAE, gage de coopération sur les territoires entre les conseillers VAE, les animateurs et les acteurs de la VAE, ainsi qu'avec les autres acteurs économiques et AIO
- ❑ L'émergence puis le développement de projets collectifs de VAE portés par des animateurs VAE
- ❑ Une labellisation PRIC et un cahier des charges qui garantissent un socle commun et minimum de qualité du service
- ❑ Une professionnalisation des acteurs du conseil et de l'animation en VAE (cellule ressource VAE) facilitée par la mise en réseau des acteurs



■ Les points faibles du dispositif:

- ❑ Un nombre sans doute trop important de structures, au regard du nombre de conseils réalisés.
- ❑ Une qualité variée du service rendu, en fonction de l'implication des structures sur la VAE et des professionnels
- ❑ Une labellisation vécue comme un processus lourd par les acteurs même si elle constitue une reconnaissance régionale de leur compétence sur le dispositif
- ❑ Un manque de temps des professionnels pour se consacrer à la VAE (freins émanant de leurs structures)
- ❑ Une absence de suivi des personnes, une fois le conseil réalisé



- **Quelques chiffres sur l'information-conseil en VAE en Rhône-Alpes:**
 - En 2011, **10 052** personnes ont été informées au sein du réseau des PIRC, **4524** ont été conseillées, dont **48%** des personnes sont en activité professionnelle.
 - 40% sont demandeurs d'emploi indemnisés, 10% non indemnisés, 42% sont des personnes en CDD ou en CDI et 6% sont soit intérimaires, soit travailleurs handicapés soit saisonniers.
 - A l'issue du conseil, 64% des personnes partent pour une VAE, 14% pour une formation.
 - Le secteur d'activité le plus demandé est celui des services à la personne (27%).
 - Les certifications les plus demandées restent les diplômes de l'Education Nationale, à 41%.

Journées d'information
et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux



MERCI POUR VOTRE ATTENTION...